

MAGE-UQAC

MU

MAGE-UQAC

ÉTUDIANT.E.S ALARMÉ.E.S PAR GNL QUÉBEC

**Mémoire sur le projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec Inc.**

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE)
Septembre 2020



Rédaction

Alexandra Heinkélé, Vice-Présidente aux affaires externes

Marie-Pier Fournier, Vice-Présidente aux affaires pédagogiques

Jacob Raby, Vice-Président aux affaires institutionnelles

Hélène Villeneuve, technicienne en bureautique



**Mouvement des associations générales étudiantes de
l'Université du Québec à Chicoutimi**

555, boulevard de l'Université

Chicoutimi (Québec) Canada G7H 2B1

Téléphone : 418-973-1161 (COVID) ou 418 545-5019



Info@mageuqac.com

mageuqac.com

Table des matières

Rédaction	II
Résumé.....	V
1. Introduction	1
1.1. Le MAGE-UQAC	1
1.2. Intérêt pour le projet de GNL Québec	4
2. Préoccupations à l'égard du projet : impacts économiques.....	6
2.1. Des retombées faibles.....	6
2.2. Les emplois promis.....	8
3. Préoccupations à l'égard du projet : impacts environnementaux	10
3.1. La santé et la qualité de vie.....	10
3.2. La transition environnementale.....	13
3.3. L'effort anéanti.....	16
4. Bibliographie.....	20

En quoi la voix des étudiant.e.s a de l'importance ? Nous sommes les citoyen.ne.s de demain. Et nous savons, le passé le dit, que nous sommes un grand levier de changement. Nos efforts ne sont pas vains et le mouvement est en marche. Sans être de grand.e.s spécialistes, nous sommes capables d'étayer notre opinion d'arguments afin de faire changer les mentalités. Nous sommes des architectes de l'avenir et notre voix compte.

MAGE-UQAC, 2020

Résumé

Voici le résumé des préoccupations et des avis que le MAGE-UQAC a donnés dans ce mémoire :

Avis 1 : Le MAGE-UQAC est d'avis que malgré les possibles impacts positifs des retombés économiques en région, les investissements et les profits du projet ne serviront ni à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ni au Québec et donc pas aux futur.e.s citoyen.ne.s que sont nos étudiant.e.s membres.

Préoccupation 1 : Le MAGE-UQAC est préoccupé par la sélection de la main-d'œuvre spécialisée qui serait potentiellement engagée dans le projet comme il n'y a aucune certitude que nos étudiant.e.s membres puissent bénéficier de ces emplois.

Avis 2 : Le MAGE-UQAC est d'avis que les impacts environnementaux que peuvent causer chacune des étapes du projet mettent en péril un avenir sain pour nos étudiant.e.s membres et celui de leurs générations futures.

Avis 3 : Le MAGE-UQAC est d'avis que la société doit viser une transition énergétique vers les énergies renouvelables en arrêtant l'exploitation des énergies fossiles, en plus de viser la protection de l'environnement et des écosystèmes qui le composent afin de préserver un milieu de vie sain pour tout être vivant.

Avis 4 : Le MAGE-UQAC est d'avis que les efforts collectifs posés afin de réduire notre empreinte environnementale par nos étudiant.e.s membres, notre organisme et son entreprise, notre région et même le Québec en entier, n'ont plus aucune pertinence si le projet est mis en place.

1. Introduction

1.1. Le MAGE-UQAC

Le mouvement associatif étudiant de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a pris forme dès la première année d'existence de l'Université, soit en 1974. Basé sur un désir de combler les besoins des étudiant.e.s, qui n'étaient pas offerts par l'institution, l'Association générale étudiante de l'UQAC, l'AGE-UQAC, est née.

L'AGE-UQAC change de nom pour devenir le Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'UQAC, soit le MAGE-UQAC, en 1988.

Aujourd'hui, le MAGE-UQAC représente la majorité des quelques 6 000 étudiant.e.s, regroupé.e.s en 32 associations modulaires agissant au nom de presque toutes les unités de programmes de l'université. Le MAGE-UQAC souhaite partager dans la communauté ses valeurs de démocratie, d'engagement, d'équité et de fraternité. Nous avons pour mission de défendre nos membres en promouvant, en développant et en protégeant leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels et matériels. De par nos visions, le MAGE-UQAC doit chercher à être un puissant levier de changement, un lieu d'implication soutenue et d'échanges multidisciplinaires, une valeur ajoutée aux études et à la vie étudiante de nos membres et un modèle de démocratie participative et représentative.

Le MAGE-UQAC est structuré en plusieurs instances. La plus fondamentale est l'assemblée générale (AG), car elle réunit l'ensemble des membres du MAGE-UQAC. En plus de prendre les décisions importantes qui auront un impact sur l'ensemble des membres, l'AG est le moyen démocratique le plus direct entre les membres et l'organisation. Elle prend position en fonction de ses instances subalternes, soit le conseil central et le conseil d'administration. Le conseil central (CC) est la table ronde

des associations étudiantes : chaque association modulaire est invitée à déléguer un membre de son comité exécutif pour y assister. Le but du CC est de partager ensemble différentes informations et prendre des décisions politiques. Les délégué.e.s ont le rôle de transférer les informations reçues à tous leurs membres. Finalement, le conseil d'administration (CA) veille à la bonne gestion administrative et financière du MAGE-UQAC. Voici la liste des associations modulaires qui composent le MAGE-UQAC :

Département des sciences économiques et administratives

- Association des étudiants en sciences administratives
- Regroupement des étudiants de cycles supérieures de 2e et 3e cycles en administration et comptabilité

Département des sciences appliquées

- Association des étudiants en génie
- Association des étudiants en sciences de la terre

Département des sciences de la santé

- Association des étudiants en psychologie
- Association des doctorants en psychologie
- Association générale des étudiantes et étudiants en médecine de l'université de Sherbrooke-Chicoutimi
- Association de kinésiologie
- Association de physiothérapie
- Association des étudiants en sciences infirmières

Département des sciences humaines et sociales

- Association des étudiants en géographie
- Association des étudiants en sociologie et en histoire
- Unité étudiante en travail social
- Association des étudiants au baccalauréat en intervention plein air
- Association des étudiants en études et interventions régionales

Département des sciences fondamentales

- Association des étudiants en biologie
- Association des étudiants en science des produits naturels
- Regroupement des étudiants en sciences de l'environnement et des ressources renouvelables

Département des arts et lettres

- Association des étudiants en arts
- Association des étudiants en lettres
- Association des étudiants en linguistique et langues modernes

Département de l'informatique et des mathématiques

- Association des étudiantes et étudiants en mathématique et informatique

Département des sciences de l'éducation

- Association des étudiants en activité physique
- Association des étudiants en adaptation scolaire
- Association des étudiants en enseignement préscolaire et primaire
- Association des étudiants en enseignement secondaire et professionnel
- Association des étudiants de cycles supérieurs en éducation

Centre NAD

- Association du centre NAD

Autres

- Association des étudiants internationaux
- Association des étudiants du campus de Sept-Îles

Grâce à un plan d'action biennal défini par les membres de l'association touchant autant les enjeux pédagogiques, socioculturels, politiques et institutionnels, les membres du comité exécutif du MAGE-UQAC travaillent sur un grand nombre de projets visant à améliorer la condition étudiante au sein de l'UQAC.

1.2. Intérêt pour le projet de GNL Québec

Notre intérêt premier sur le projet est de respecter le mandat que nos étudiant.e.s membres nous ont donné lors d'un conseil central ordinaire (CCO) de 2016, représenté par les trois positions suivantes :

CC0515.009

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre le projet Énergie Saguenay promu par GNL Québec.

Adoptée à l'unanimité

CC0515.010

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC appelle la société civile à se mobiliser contre le projet Énergie Saguenay.

Adoptée à l'unanimité suite au vote

CC0552.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC produise et dépose un mémoire contre le projet GNL Québec dans le cadre du BAPE et qu'il soit déposé en bonne et due forme et qu'il le présente par la suite.

Adoptée à l'unanimité

Depuis ce moment, notre organisme s'est donc mobilisé à contrer le projet, d'où notre intérêt à présenter notre opinion dans ce mémoire. En 2019, lors d'une assemblée générale spéciale (AGS) portant sur l'environnement, une position a été adoptée pour réitérer notre désaccord à la fois face au projet, mais aussi contre l'entreprise elle-même.

AGS19.0911.006

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre l'entreprise-écran GNL Québec, son entreprise Gazoduc et son projet Énergie Saguenay.

Adoptée à la majorité

Certaines de nos associations se sont d'ailleurs elles-mêmes positionnées contre le projet Énergie Saguenay et GNL Québec :

- Association des étudiants au baccalauréat en intervention plein air
- Association des étudiants en linguistique et langues modernes
- Association de physiothérapie
- Association des étudiants en activité physique
- Association des étudiants en biologie
- Regroupement des étudiants en sciences de l'environnement et des ressources renouvelables
- Association des étudiants en sociologie et en histoire

Du côté mobilisation, nous avons pris part aux manifestations internationales, particulièrement celle du 27 septembre 2019 qui s'est déroulée partout au Québec, en invitant tous nos membres à y participer. La marche organisée au Saguenay dénonçait d'ailleurs le projet d'Énergie Saguenay et a regroupé près de 3 000 personnes en faveur d'une meilleure protection de l'environnement.

Par la suite, nous avons organisé différentes activités de mobilisation par l'entremise de nos médias sociaux comme des concours humoristiques, la création d'une page d'information sur notre site internet, l'incitation et la facilitation de l'envoi de mémoire ou de lettre d'opinion par le partage de gabarit de lettre et de liens internet. La création de macarons contre GNL Québec par le MAGE-UQAC avait d'ailleurs incité l'entreprise à ne pas se présenter au Salon de l'emploi 2020 qui a eu lieu à l'UQAC (Girard, 2020).



(Crédit photo : MAGE-UQAC)

2. Préoccupations à l'égard du projet : impacts économiques

2.1. Des retombées faibles

De nombreux économistes sont d'accord pour dire que le réchauffement climatique sera un très grand enjeu économique pour les prochaines années (Collectif, 2019). Plusieurs grands fonds d'investissement et banques annoncent publiquement leur retrait d'actif dans le domaine des hydrocarbures (Collectif, 2019). Bien que GNL Québec tente de se positionner comme une énergie de transition, aucune preuve à ce jour ne démontre qu'il remplacera des énergies plus polluantes : en réalité il va simplement répondre à une demande croissante d'énergie sans nécessairement réduire les gaz à effet de serre (GES). Le MAGE-UQAC a d'ailleurs les positions suivantes à ce sujet :

CC0479.016

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC entreprenne le lancement d'une campagne de désinvestissement institutionnel à l'UQAC dans les projets pétroliers, où de tels projets ne sont pas déjà mis sur pied.

Adoptée à l'unanimité

CC0503.033

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC se positionne contre les coupes de la recherche en environnement.

Adoptée à l'unanimité

De plus, les profits générés par l'entreprise ne seront pas distribués au Québec, mais seront plutôt envoyés à leurs sociétés d'investissements établies aux États-Unis (Collectif, 2019; Girard, 2020). Le peu de retours pour notre province demeure la vente de son hydroélectricité. Cependant, le projet est admissible à un rabais de près de 43 millions de dollars sur six ans grâce au tarif « L » applicable aux clients industriels avec un projet de plus de 250 millions de dollars

(Collectif, 2019; Schepper, 2019). Ce montant ne sera donc pas remis à la population québécoise pour un projet dont la durée de vie n'est pas comparable à la majorité des grandes industries. Cette idéologie ne correspond pas aux valeurs d'économie locale et circulaire qui sont au cœur de notre association étudiante. Le MAGE-UQAC valorise les petites et moyennes entreprises, ainsi que le retour des profits générés dans la vie étudiante et au service offert à nos membres comme le témoignent les positions suivantes :

CC0493.008

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique l'application de politiques budgétaires alternatives, qui ne nuisent pas à la qualité de vie des citoyens et qui n'occasionnent pas l'augmentation des disparités sociales.

Adoptée à l'unanimité

CC0485.026

Il est RÉSOLU que l'emphase soit mise sur la promotion de l'entrepreneuriat plutôt que sur la grande industrie.

Adoptée à l'unanimité

Quel sera donc le réel apport de ce projet à la communauté ? Nous émettons l'avis suivant sur la question :

Avis 1 : Le MAGE-UQAC est d'avis que malgré les possibles impacts positifs des retombés économiques en région, les investissements et les profits du projet ne serviront ni à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ni au Québec et donc pas aux futur.e.s citoyen.ne.s que sont nos étudiant.e.s membres.

Le projet projette donc un bénéfice économique provenant des emplois créés, mais que savons-nous de ces emplois ?

2.2. Les emplois promis

C'est une idée biaisée de penser que la construction de l'usine va entraîner une retombée économique importante pour le Québec au niveau des emplois étant donné la problématique de manque de main-d'œuvre. Les grosses entreprises phares déjà instaurées depuis longtemps, comme Rio Tinto, l'industrie du bois ou de nouvelles entreprises, ont déjà des difficultés à trouver des employé.e.s pour poursuivre leurs activités ou pour s'installer dans la région (Collectif, 2019; Fortin, 2018; Fournier, 2019; Lévesque, 2018). Par conséquent, l'ajout d'un concurrent au marché serait un pari risqué.

Depuis son apogée en 1990, la population saguenéenne a connu une forte période de décroissance et depuis maintenant quelques années, le nombre d'habitant.e.s est stable, mais pourrait décroître au fil du temps dû à une forte migration interrégionale (Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 2019). Cette migration entraînant le départ des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean a également une conséquence notable sur le vieillissement de la population (Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 2019). En effet, à Saguenay, le ratio entre les personnes en âge de travailler et les personnes âgées continuera à diminuer dans les prochaines années (Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 2019). Cette situation causera, sans aucun doute, la diminution du bassin de main-d'œuvre au sein de la région limitant, par le fait même, la facilité d'instaurer une nouvelle entreprise (Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 2019).

Même lors des audiences publiques du BAPE, GNL Québec a rappelé qu'il souhaite offrir leurs emplois aux personnes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Nous aimerions rappeler que la Loi canadienne sur les droits de la personne

(Gouvernement du Canada, 1985) indique qu'une entreprise n'a pas le droit de prioriser l'embauche d'employé.e.s par leur provenance de la région. Donc, GNL Québec ne peut pas garantir l'embauche de résident.e.s de la région et encore moins des étudiant.e.s de l'UQAC. De plus, la plupart des nouveaux emplois disponibles ne nécessiteront pas de formation universitaire, donc il y aura très peu d'emplois disponibles pour lesquels nos étudiant.e.s spécialisé.e.s pourront postuler. D'ailleurs, lors de la présentation des emplois lors de l'audience publique, il n'a aucunement été mentionné d'emplois universitaires, ce qui nous préoccupe.

Il est aussi important de considérer que la durée de vie du projet est courte, c'est-à-dire à peu près 25 ans incluant une construction sur quatre ans (GNL Québec, 2015) : pour garantir des emplois stables, il faudra un roulement d'employé.e.s pratiquement nul. Est-ce qu'un emploi avec une échéance déterminée à 25 ans serait réellement pertinent pour des jeunes nouvellement sur le marché du travail?

Préoccupation 1 : Le MAGE-UQAC est préoccupé par la sélection de la main-d'œuvre spécialisée qui serait potentiellement engagée dans le projet comme il n'y a aucune certitude que nos étudiant.e.s membres puissent bénéficier de ces emplois.

De cette préoccupation découle une question fondamentale concernant l'avenir de nos étudiant.e.s membres dans la société et l'environnement dans lequel elle se retrouve. Si le projet est mis en place, qu'arrivera-t-il avec leur avenir ?

3. Préoccupations à l'égard du projet : impacts environnementaux

3.1. La santé et la qualité de vie

L'usine a un grand potentiel d'impacts sur plusieurs aspects pour la population locale, qui inclut aussi une partie de nos membres étudiants. Bien que l'étude d'impact environnemental de GNL Québec témoigne du peu d'importance de ces facteurs, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déterminé que l'étude d'impact de GNL Québec n'était pas recevable, ce qui nous préoccupe grandement (MSSS, 2020).

Le premier aspect à aborder est la pollution lumineuse et sonore engendrée par l'usine. Elle pourrait déranger tant la population à proximité que les habitations de l'autre côté de la rive, ayant une vue directe sur l'usine. D'ailleurs, l'étude d'impact officielle de GNL Québec témoigne d'une dégradation du cadre visuel des paysages nocturnes, pouvant avoir un impact sur le bien-être de la population locale (WSP Canada Inc., 2019). De plus, l'étude d'impact n'aborde pas du tout les effets de cette pollution au niveau psychosocial et sur la santé, deux côtés qui auraient pourtant été très pertinents à développer (MSSS, 2020).

Le MAGE-UQAC a d'ailleurs la position suivante à ce sujet :

CCO479.004-7

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que soit fait l'état des lieux de la pollution lumineuse à Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

Un deuxième aspect à aborder est le dégagement de gaz. Les rejets de gaz provenant de l'usine causeront certainement une augmentation de la pollution de

l'air, facteur pouvant entraîner des problèmes de santé aux habitant.e.s du secteur, mais aussi à plus grande échelle. Le MSSS a d'ailleurs critiqué les normes et critères employés par GNL Québec, comme l'entreprise considérait les normes établies par le gouvernement comme des concentrations sans effets nocifs alors que ce n'est pas toujours le cas (MSSS, 2020). Cela peut être très préoccupant, surtout au niveau de certains polluants très nocifs comme le dioxyde de soufre (SO₂). Toujours selon MSSS (2020) : « selon les informations transmises, bien que les niveaux d'émissions de SO₂ respectent la norme québécoise, ils dépassent le critère de l'Organisation mondiale de la Santé sur 24 heures. » Un cas de figure qui montre que malgré les impacts jugés peu importants selon l'entreprise, il est évident que les effets de leur projet ne sont pas négligeables au niveau de la santé de la population, et ce, encore plus à cause du SO₂. Ce gaz est toxique et corrosif, car il se transforme en acide sulfurique (H₂SO₄), principal responsable des pluies acides, lorsqu'il entre en contact avec l'humidité de l'air (CNESST, 2017).

Le troisième aspect à considérer est la pollution sonore et le transport routier durant la construction de l'usine, mais aussi lorsque le projet sera officiellement implanté. L'augmentation de l'achalandage sur les routes et la création de nouvelles habitations pour les futur.e.s employé.e.s pourraient entraîner des impacts négatifs sur les populations locales. Toutefois, comme MSSS (2020) l'a fait ressortir dans leur commentaire, l'impact du transport n'a pas été évalué durant la période de construction par GNL Québec. Ils ont jugé que c'est un facteur ayant trop peu d'impact pour être étudié, alors que selon nous, il est très important.

Finalement, le projet de GNL Québec affecte aussi les amateur.trice.s d'activités nautiques en tout genre, comme la promenade maritime sur des bateaux et les sports aquatiques, car la présence de méthaniers augmentera les possibilités d'accidents sur l'eau, étant donné que le risque zéro n'existe pas comme le démontre le rapport d'impact (WSP Canada Inc., 2019).

Il est donc évident que les préoccupations sur la santé présentées ci-dessus sont essentielles pour l'acceptation du projet, mais GNL Québec semble omettre ces aspects, amenant donc l'avis du MAGE-UQAC suivant :

Avis 2 : Le MAGE-UQAC est d'avis que les impacts environnementaux, que peut causer chacune des étapes du projet, mettent en péril un avenir sain pour nos étudiant.e.s membres et celui de leurs générations futures.

Le futur de nos étudiant.e.s membres pourrait aussi être impacté par la non-prise en compte de la crise climatique actuelle et de l'urgence de changer notre société pour éviter que la situation dégénère.

3.2. La transition environnementale

Le projet d'Énergie Saguenay se dit être un projet qui vise à lutter contre les changements climatiques, car il remplacerait l'utilisation du charbon et d'autres énergies très polluantes dans des pays comme la Chine et l'Inde (GNL Québec, 2015). Cependant, les affirmations dites pour démontrer ce fait (comme le chiffre d'une diminution de 700 millions de tonnes d'émissions de GES en 25 ans) s'appuient seulement sur les dires de GNL Québec. Il faut savoir qu'aucun contrat ou engagement réel n'est encore mis en place avec de potentiels acheteurs du GNL (CIRAIG, 2019). Donc, où est la certitude que leur projet sera réellement une transition environnementale ? C'est la même question que se posent 40 économistes (Collectif, 2019). Si GNL remplace l'utilisation de gaz naturel, d'énergie nucléaire ou d'énergie renouvelable, ce serait plutôt une augmentation des GES mondiaux qui serait à envisager (CIRAIG, 2019).

Le but initial de mettre en place une transition environnementale est de réduire notre impact sur le réchauffement climatique qui est en majorité causé par la grande accumulation de GES dans l'atmosphère. Nous devons donc faire le pas vers une réelle transition énergétique. Comme le gouvernement du Québec le précise dans sa vision du plan directeur en transition énergétique (Transition énergétique Québec, 2018) : « [...] Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie. » Ainsi, l'utilisation des énergies fossiles (incluant le gaz naturel) doit diminuer rapidement au profit des énergies renouvelables, comme le mentionne le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter les impacts du réchauffement climatique (GIEC, 2018). La question n'est donc pas de remplacer les sources d'énergies fossiles

par une autre énergie fossile avec moins d'émission polluante, mais bien de remplacer de façon permanente les énergies fossiles par des énergies renouvelables. En ce sens, le projet d'Énergie Saguenay ne cadre pas du tout avec cet objectif planétaire visant à diminuer l'effet du réchauffement climatique.

Le MAGE-UQAC possède plusieurs positions soutenant cette affirmation :

CC0537.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC reconnaisse l'état d'urgence climatique et prenne des actions drastiques le plus tôt possible.

Adoptée à la majorité

CC0479.015

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se prononce pour tout effort entrepris pour réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, faisant en soi que le transport du pétrole dans nos communautés ne soit plus nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

CC0479.014

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC exprime son opposition à l'importation au Québec de sables bitumineux, traités ou non.

Adoptée à la majorité

Cette dernière position est d'ailleurs importante, sachant que la plupart des gisements de pétrole incluent généralement aussi des gisements de gaz naturel, donc les deux exploitations sont liées (Ostovar & Nashaat, 2019). C'est ce qui est nommé du gaz naturel associé, et le projet prévoit que son bassin de gaz naturel sera constitué d'un peu plus de 10 % de gaz naturels associés (CIRAIG, 2019).

Le MAGE-UQAC a aussi la position suivante :

CC0538.014

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne pour la défense du fjord du Saguenay et des écosystèmes qui s'y rattachent.

Adoptée à l'unanimité suite au vote

De nombreux questionnements ressortent sur le sujet de la protection de l'environnement suite à la lecture de l'avis de projet. En bref, le document relate une perte de 120 hectares de végétation et de 10 hectares de milieux humides et suggère la mise en place de compensation au lieu d'éviter ou de minimiser l'impact sur le milieu (WSP Canada Inc., 2019). Il s'agit d'une solution de dernier recours selon le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, 2017). D'ailleurs, le projet est susceptible d'avoir un impact sur des espèces vertébrées à statut particulier déterminé par le gouvernement provincial et fédéral (susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, vulnérable, menacée, préoccupante et en voie de disparition). Plus particulièrement, on parle de huit espèces de poissons, dix-neuf espèces d'oiseaux, deux espèces de serpents et dix espèces de mammifères, dont le béluga (GNL Québec, 2015). Cela n'inclut pas les impacts possibles sur les invertébrés et les espèces végétales terrestres ou marines qui sont essentielles au maintien du réseau alimentaire, donc des écosystèmes. C'est pour toutes ces raisons que le MAGE-UQAC donne l'avis suivant :

Avis 3 : Le MAGE-UQAC est d'avis que la société doit viser une transition énergétique vers les énergies renouvelables en arrêtant l'exploitation des énergies fossiles, en plus de viser la protection de l'environnement et des écosystèmes qui le composent afin de préserver un milieu de vie sain pour tout être vivant.

Le facteur des GES n'ayant pas encore été abordé, il importe de considérer ceci : si le projet est mis en place, est-ce que les efforts collectifs en valent réellement la peine ?

3.3. L'effort anéanti

Regardons ce qu'une simple recherche permet de conclure sur les totaux d'émission de GES du projet de GNL Québec, ce que d'ailleurs tout.e étudiant.e est en mesure de faire. Ainsi, l'addition de toutes les émissions du projet, de son extraction jusqu'à son utilisation, donne le résultat suivant : le projet ajouterait en une année de 52.43 à 60.43 Mt d'équivalent CO₂ dans l'air¹, soit 66.7 à 76.9 % la production totale de CO₂ du Québec en une année - la production annuelle du Québec étant de 78.6 Mt de CO₂ (CIRAIG, 2019). Uniquement le 7.858 Mt d'équivalent CO₂ émis en un an par l'extraction, son transport dans le gazoduc et sa liquéfaction correspondent à 26 ans d'efforts (de 1990 à 2016) de réduction d'émission de GES par la province de Québec (Shields, 2019). De plus, l'engagement d'une usine de liquéfaction carboneutre, si effectué parfaitement, ne correspond qu'à une réduction de 0.7 Mt, juste un peu plus de 1 % de l'émission globale du projet (CIRAIG, 2019; Villeneuve, Côté, Dessureault, Faubert, & Morin Chassé, 2019).

Le message de GNL Québec est une diminution globale des GES grâce à leur projet, est-ce la réalité ? S'il réussit son pari de remplacer des énergies plus polluantes peut-être, mais il fera tout de même partie du problème de production de GES. En étant étudiant.e, il est nécessaire d'exercer un esprit critique sur les communications médiatiques et de faire ressortir le vrai du faux en exploitant les compétences de recherche développées durant notre parcours universitaire. Comment est-il possible d'accepter un projet au Québec qui génère autant de GES au niveau mondial ? Il faut le rappeler, en moyenne le projet ajoutera près de 70 % de tous les GES produits par le Québec en un an dans l'atmosphère malgré tout.

Ainsi, les efforts engagés par notre organisme et toute la communauté dans le développement durable et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre n'ont plus aucune raison d'être. On parle ici de la mobilisation des positions suivantes :

AGS.091.009

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC fasse pression sur l'administration de l'UQAC pour que celle-ci se dote d'un plan de réduction des déchets et de réduction de ses émissions de GES directes et indirectes.

Adoptée à la majorité claire

AGS19.0911.008

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC réitère à tous les paliers de gouvernement l'importance de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Adoptée à la majorité claire

CC0537.005

Il est **RÉSOLU** que la mobilisation à l'UQAC se concentre sur la réduction des GES, de la réduction des déchets et d'un désinvestissement de l'UQAC dans les compagnies d'énergies fossiles. Cela, dans un objectif d'être carboneutre et zéro déchet d'ici 2022.

Adoptée à la majorité

CC0520.012

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande à Ville de Saguenay de se doter d'une politique de développement durable.

Adoptée à l'unanimité

CC0495.005

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique l'abolition de tout « cup » à café non réutilisable dans les Pavillons de l'UQAC.

Adoptée à la majorité

CC0485.028

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC adopte un virage « vert » écologique afin de réduire les déchets au strict minimum de SAGE.

Adoptée à l'unanimité

CC0479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC recommande que soit effectué un reboisement dans les secteurs identifiés comme étant des îlots de chaleur à Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

C'est le temps d'agir contre le réchauffement climatique! La diminution de la production des GES est nécessaire pour éviter le pire des scénarios. Sans garantie que le GNL d'Énergie Saguenay remplacera les énergies plus polluantes utilisées autour du globe, le projet ne ferait que ramener le Québec, et même la planète, en arrière.

Avis 4 : Le MAGE-UQAC est d'avis que les efforts collectifs posés afin de réduire notre empreinte environnementale par nos étudiant.e.s membres, notre organisme et son entreprise, notre région et même le Québec en entier, n'ont plus aucune pertinence si le projet est mis en place.

Ce projet est donc inacceptable pour le milieu comme ses bénéfices ne peuvent pas surpasser ses inconvénients économiques et environnementaux relatés dans les précédents avis et préoccupations.

¹ L'exportation de GNL se situerait à 11 millions de tonnes (Mt) par année. Ce GNL sera potentiellement brûlé pour en retirer énergie et chaleur, mais combien d'équivalent de CO₂ en Mt cela correspond? Selon le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Gouvernement du Québec, 2015), il y a 1.178 kg de CO₂ émis par m³ de GNL. Il est donc nécessaire de trouver le volume en m³ des 11 Mt de GNL pour pouvoir le multiplier par les émissions de CO₂. Pour ce faire, il suffit d'utiliser la masse volumique moyenne du GNL qui se situe à 0.445 tonne/m³ selon AFGNV (2018). En faisant un petit produit croisé, soit 11 Mt divisés par 0.445 tonne/m³, on obtient environ 24 719 101 m³ de GNL qu'il est alors possible de multiplier par son émission, soit 1.178 kg de CO₂ par m³. Ainsi, juste avec la combustion du GNL exporté par Énergie Saguenay, le projet contribuerait à l'émission de 29.12 Mt de CO₂ par an.

Il faut ajouter à cela les 7.86 Mt d'équivalent CO₂ émis de l'extraction du gaz naturel en Alberta jusqu'à sa liquéfaction au Saguenay, puis un ajout de 13 à 21 Mt d'équivalent CO₂ pour le transport du GNL jusqu'à l'utilisation. Ces chiffres proviennent des pages 58 et 78 du rapport du CIRAIG (2019).

Concernant les fuites, le rapport du CIRAIG (2019) à la page 18 montre une grande variation dans la mesure de ces pertes, mais la moyenne de l'industrie se situerait à 0.89% de la production totale de gaz naturel liquéfié (du méthane) relâché directement dans l'air. 0.89 % de 11 Mt de GNL (donc ici on multiplie) cela correspond à 97 900 tonnes de gaz naturel directement relâché dans l'atmosphère. Pour transformer ce chiffre en équivalent CO₂, il faut se rappeler que le méthane, principal constituant du gaz naturel, vaut 25 fois l'empreinte du dioxyde de carbone (CO₂) sur 100 ans (CIRAIG, 2019; MELCC, 2019), donc en multipliant par 25, les fuites correspondraient à 2.45 Mt d'équivalent CO₂.

4. Bibliographie

- AFGNV. (2018). *Éléments de mesurage et de conversion - Circulaire Douanes Annexe 1*. Association française du gaz naturel véhicules (AFGNV), 4 p. Repéré à <https://www.afgnv.org/wp-content/uploads/2018/12/Annexes-Circulaire-Douanes-GNC-2019>.
- CIRAIG. (2019). *Rapport préliminaire : Analyse du cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay*. Chaire internationale sur le cycle de vie (Chaire ICV), Centre international de référence sur le cycle de vie des produits procédés et services de Polytechnique Montréal (CIRAIG), École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM), 134 p.
- CNESST. (2017). Fiche Complète Pour Soufre, Dioxyde de. *Commission Des Normes, de l'équité, de La Santé et de La Sécurité Du Travail (CNESST)*. Repéré le 20 octobre, à https://www.csst.qc.ca/prevention/reptox/pages/fiche-complete.aspx?no_produit=2360#ref_17471_2.
- Collectif. (2019). Le Projet GNL Québec, Bon Pour l'économie ? *La Presse*, Collectif de 40 économistes et chercheurs en économie, soit Abdoulaziz Alguima ; Alejandra Zaga Mendez ; Anabelle Lamy ; Anyck Dauphin ; Antoine Genest-Grégoire ; Bengi Akbulut ; Billal Tabaichount ; Carol Frenette ; Chloé L'Ecuyer-Sauvageau ; Eric Miller ; Eric Pineault ; Erik Bouchard-Boulianne ; François Delorme ; Hamidou Zanre ; Hugo Morin ; Ismaël Choinière Crèvecoeur ; Jean-Michel Goulet ; Jean-Pascal Dumont ; Jérôme Dupras ; Julien McDonald-Guimond ; Laurent Da Silva ; Marguerite Mendell ; Marie-Pier Descôteaux ; Martin Leblond-Létourneau ; Martin St-Denis ; Mathieu Perron-Dufour ; Maxime Gaboriault-Boudreau ; Normand Perreault ; Oualid Moussouni ; Peter G. Brown ; Pierre-Antoine Harvey ; Pierre-Loup Beauregard ; Renaud Gignac ; Robert Laplante ; Simon Lord ; Simon Tremblay-Pepin ; Tom Green ; Vanessa Desrosiers ; Vanessa Robitaille ; Vijay Kolinjivadi. . Repéré le 20 octobre, à <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-10-15/le-projet-gnl-quebec-bon-pour-l-economie>.
- Fortin, V. (2018). Problèmes de pénurie de main-d'œuvre chez Rio Tinto. *TVA Nouvelles*. Repéré le 20 octobre, à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/11/30/problemes-de-penurie-de-main-duvre-chez-rio-tinto>.

- Fournier, J. (2019). Pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur forestier: Formabois lance une vaste enquête. *Le Soleil*. Repéré le 20 octobre, à <https://www.lesoleil.com/zone/zone-une-foret-a-connaître/penurie-de-main-doeuvre-dans-le-secteur-forestier-formabois-lance-une-vaste-enquete-0f9ed9f8c3d87faec78f99c1cff699ab>.
- GIEC. (2018). *Résumé à l'intention des décideurs, Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un échauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield. Organisation météorologique mondiale, 32 p. Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf.
- Girard, P. (2020). GNL Québec annule sa présence au Salon de l'emploi de l'UQAC | Industries Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Ici Radio-Canada*. Repéré le 20 octobre, à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1517959/gnl-quebec-gaz-naturel>.
- GNL Québec. (2015). *Projet Énergie Saguenay : Complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay - Description de projet*. GNL Québec Inc., 138 p. Repéré à <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000125613>.
- Gouvernement du Canada. (1985, 5 octobre 2020). *Loi Canadienne Sur Les Droits de La Personne*. L.R.C. ch. H-6. Repéré le 20 octobre, à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>.
- Gouvernement du Québec. (2015, 1 mai 2020). *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère*. Chapitre Q-2, r. 15, Loi sur la qualité de l'environnement. Repéré le 20 octobre, à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2015>.
- Lévesque, L. (2018). Pas assez de main-d'oeuvre pour investir. *Le Quotidien*. Repéré le 20 octobre, à <https://www.lequotidien.com/actualites/pas-assez-de-main-doeuvre-pour-investir-f710e8a62b119f57662026a693b5e28c>.

- MELCC. (2017). Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. *Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Gouvernement du Québec*. Repéré le 20 octobre, à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/reglement-compensation-mhh.htm>.
- MELCC. (2019). *Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre*. Direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures, Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 107 p. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/guide-quantification-ges.pdf>.
- MSSS. (2020). *Avis des experts sur la recevabilité - Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes*. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Gouvernement du Québec, pages 9 à 12, 36 p. Repéré à <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000130909>.
- Ostovar, A., & Nashaat, N. N. (2019). Gaz naturel au Canada. *L'Encyclopédie Canadienne, Historica Canada*. Repéré le 20 octobre, à <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gaz-naturel-au-canada>.
- Schepper, B. (2019). Nos tarifs d'électricité vont-ils financer GNL Québec? *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*. Repéré le 20 octobre, à <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/nos-tarifs-d-electricite-vont-ils-financer-gnl-quebec>.
- Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. (2019). *Portrait du milieu - Profils sociodémographique et socioéconomique de la population de Saguenay*. Ville de Saguenay, 25 p. Repéré à <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000166653>.
- Shields, A. (2019). Énergie Saguenay: le projet de GNL Québec générera plus de 7 millions de tonnes de GES. *Le Devoir*. Repéré le 20 octobre, à <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/548264/l-etude-d-impact-de-gnl-quebec>.
- Transition énergétique Québec. (2018). *Plan Directeur En Transition Énergétique. Gouvernement du Québec*. Repéré le 20 octobre, à <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique>.



Villeneuve, C., Côté, H., Dessureault, P., Faubert, P., & Morin Chassé, R. (2019). *Identification de moyens crédibles pour un grand émetteur final canadien de s'affirmer carboneutre au Québec*. Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, 104 p.

WSP Canada Inc. (2019). *Projet énergie Saguenay : Étude d'impact environnemental - version finale*. Rapport produit pour GNL Québec Inc., 1132 p.